

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Avril 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 30 avril 2020, au moins 555 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	6
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	6
<i>I.1.3. CADAVRES RETROUVES</i>	7
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	7
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES</i>	8
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	9
<i>I.5. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	9
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	9
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i>	11

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front
pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

FRODEBU : *Front pour la Démocratie au Burundi*

MSD : *Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie*

SNR : *Service National de Renseignement*

VSBG : *Violences Sexuelles et Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel d'avril 2020 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n°208 à 212.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie dont des exécutions extrajudiciaires, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, de VSBG, de tortures, d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 22 personnes tuées dont 7 cas d'exécutions extrajudiciaires et 10 retrouvées cadavres, 6 enlevées, 2 victimes de VSBG, 18 torturées et 67 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 3 femmes et 2 mineurs tués, 2 mineurs enlevés, 2 femmes torturées et 4 femmes arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des cas de journalistes malmenés et d'enfants brûlés ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Des cas d'intolérance politique se manifestant notamment par des attaques et des affrontements entre des membres des partis politiques, d'intimidation et de menaces à l'encontre des personnes assimilées ou membres des partis politiques ont été relevés au cours de cette période.

Des cas de violation du droit à l'éducation où des élèves ont été forcés de participer aux campagnes électorales du parti CNDD-FDD dans certaines provinces du pays ont été aussi relevés.

Une gestion opaque de la pandémie du coronavirus au Burundi a été rapportée.

Des cas de réunion du parti CNDD-FDD pour traquer des mandataires et candidats aux conseils communaux du parti CNL ont été répertoriés dans certaines provinces du pays.

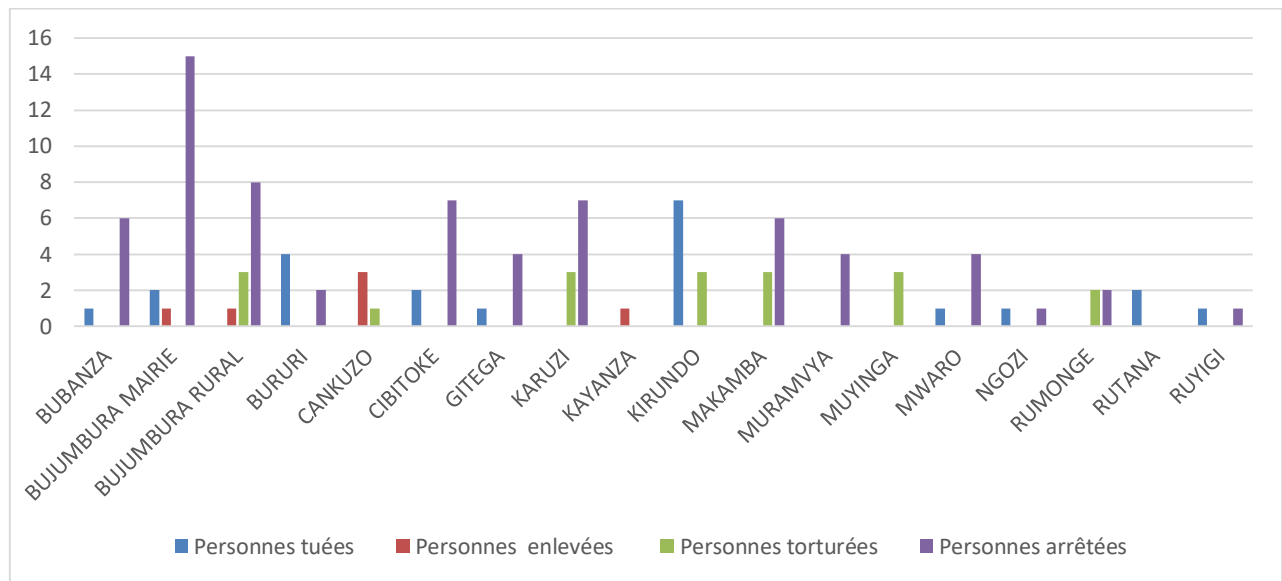
Des cas de campagnes électorales précoces du parti CNDD-FDD, d'utilisation des véhicules de l'Etat pour participer aux campagnes en violation du règlement du code électoral, d'irrégularité dans la distribution des cartes d'électeurs, des chansons au contenu agressif ainsi que des discours d'incitation à la violence ou à la haine ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres des partis politiques CNL, MSD, FRODEBU et CNDD-FDD.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois d'avril 2020



Dans ce rapport du mois d'avril 2020, comme le montre le graphique ci-dessus, les violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 22 cas dont 3 femmes, 2 mineurs, 4 membres du parti CNL et 2 membres du parti CNDD-FDD. Ainsi, la province de Kirundo vient en tête avec 7 cas suivie de Bururi avec 4 cas, de Bujumbura Mairie, de Cibitoke et de Rutana avec 2 cas chacune.

Sur un total de 6 personnes enlevées relevées au cours du mois d'avril 2020, la province de Cankuzo a été la plus affectée avec 3 cas.

Sur un total de 18 cas de torture relevés au cours du mois d'avril 2020, les provinces de Bujumbura rural, Karuzi, Kirundo, Makamba et Muyinga viennent en tête avec 3 cas chacune.

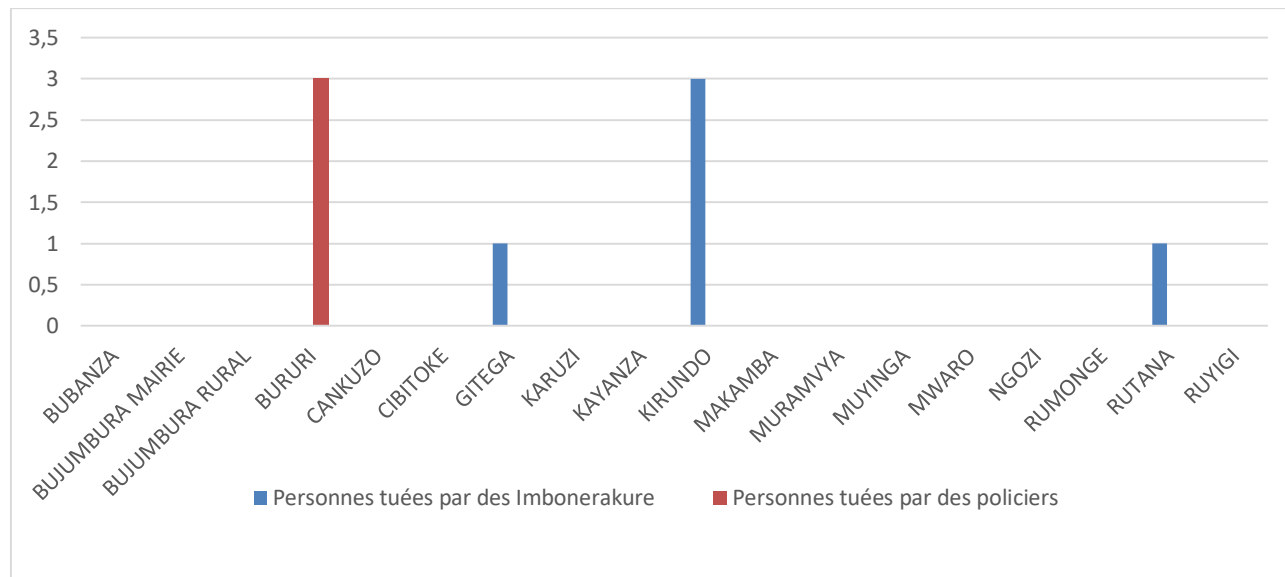
Sur un total de 67 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 15 cas, suivie de Bujumbura rural avec 8 cas, de Cibitoke et de Karuzi avec 7 cas chacune.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

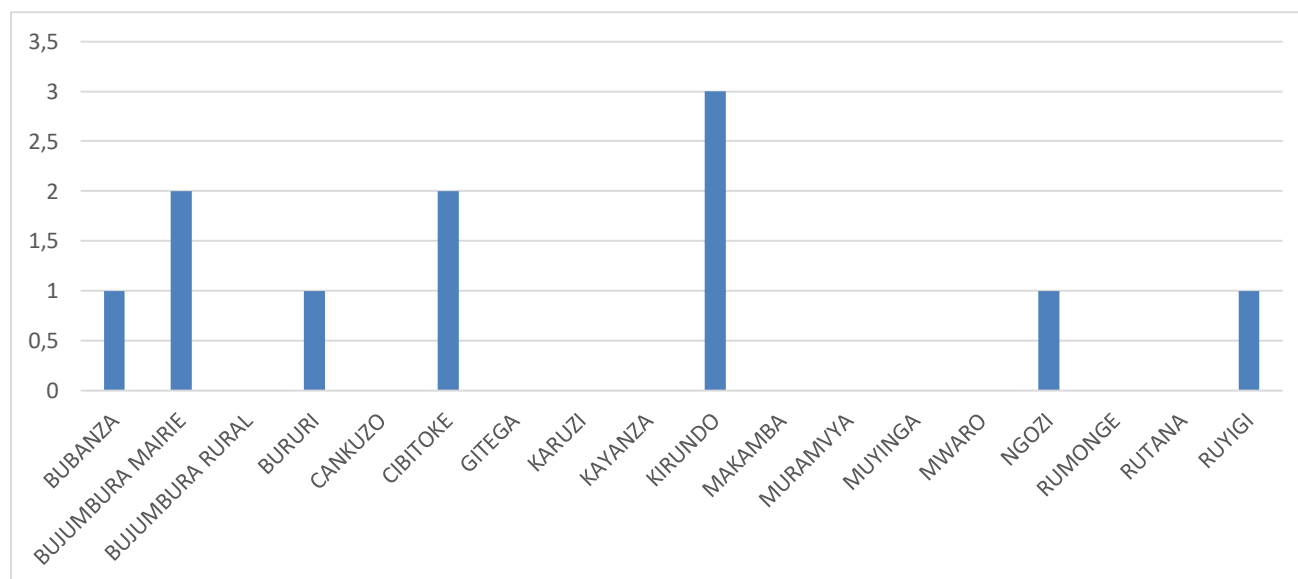
Figure II : Graphique illustrant les personnes tuées par des agents étatiques au mois d'avril 2020



Au cours du mois d'avril 2020, huit personnes ont été tuées par [des agents étatiques](#) dont 7 cas d'exécutions extrajudiciaires par des policiers avec 3 cas et des Imbonerakure avec 4 cas. Ces victimes ont été enregistrées en grande partie dans les provinces de Bururi et Kirundo avec 3 cas chacune.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Figure III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés



Au cours du mois d'avril 2020, comme le graphique ci-haut l'illustre, onze personnes ont été tuées par [des gens non identifiés](#). Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé et le silence des autorités administratives et policières.

La province de Kirundo vient en tête avec 3 cas, suivie de Bujumbura Mairie et Cibitoke avec 2 cas chacune.

Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

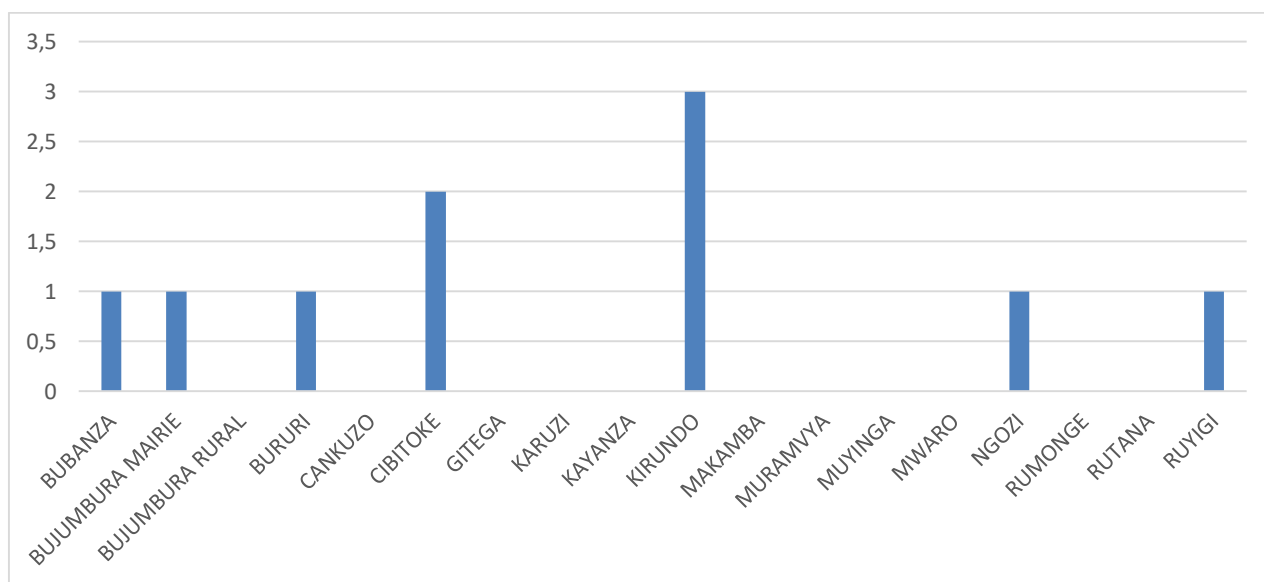
I.1.3. CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois d'avril 2020, la Ligue Iteka a relevé 10 cas de cadavres retrouvés. Comme le graphique ci-dessous le montre, les provinces de Kirundo et de Cibitoke viennent en tête avec respectivement 3 cas et 2 cas.

La plupart des victimes ont été retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'une enquête ne soit menée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

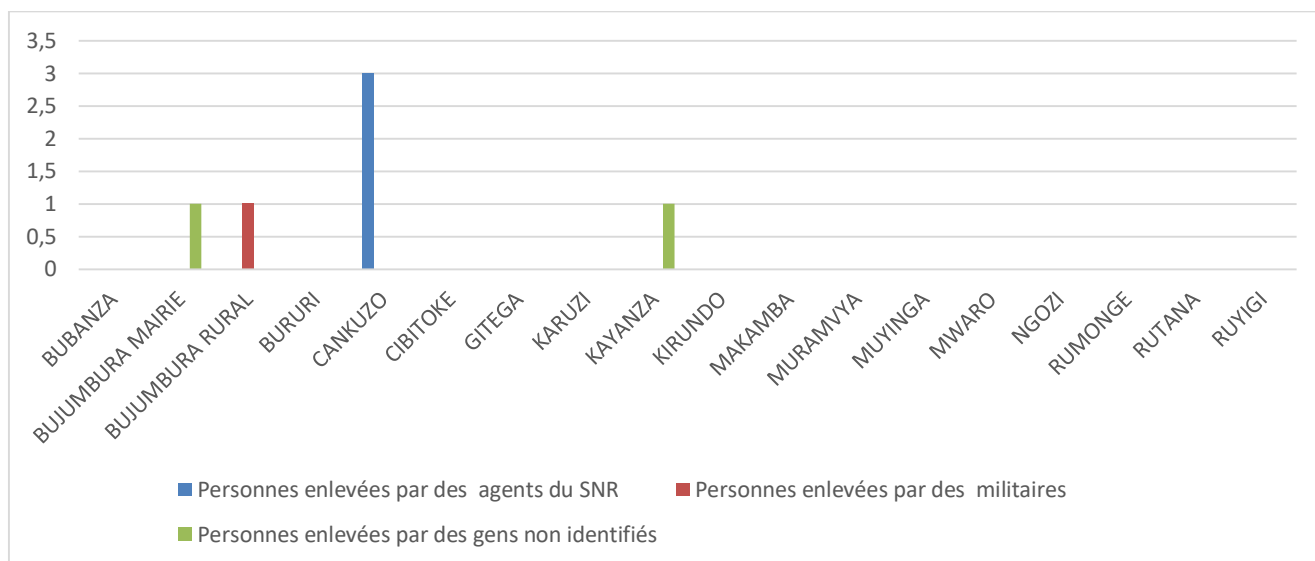
Figure IV : Graphique des cadavres retrouvés



I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

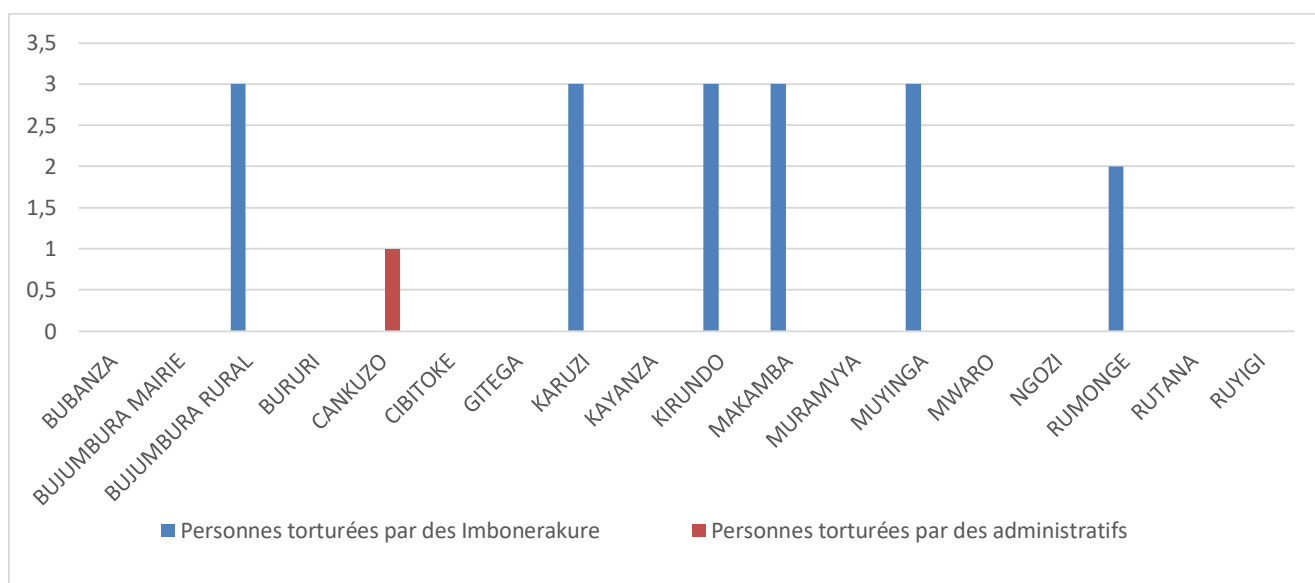
Au cours du mois d'avril 2020, six personnes dont 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti MSD ont été [enlevées et/ou portées disparues](#). Les présumés auteurs de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 3 cas à Cankuzo, des militaires avec 1 cas à Bujumbura rural et des agents non identifiés avec 2 cas dans les provinces de Kayanza et de Bujumbura mairie.

Figure V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues



I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Figure VI : Graphique des personnes torturées



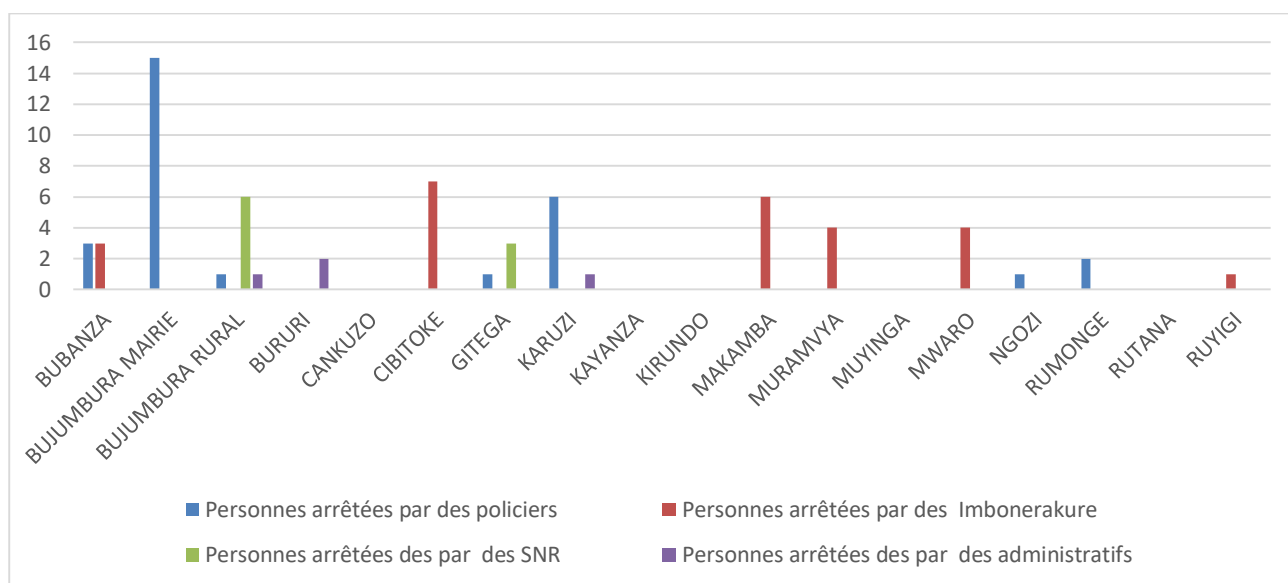
Au cours du mois d’avril 2020, comme le graphique ci-dessus le montre, la Ligue Iteka a relevé 18 cas [de victimes de torture](#) dont 14 membres du parti CNL et 2 femmes.

Sur un total de 18 cas de torture relevés au cours de ce mois, les provinces de Bujumbura rural, Karuzi, Kirundo, Makamba et Muyinga viennent en tête.

Des membres de la milice Imbonerakure sont des présumés auteurs de ces actes de torture avec 17 cas.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure VII: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois d'avril 2020, la Ligue Iteka a enregistré 67 victimes d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Parmi ces victimes figurent 4 femmes arrêtées arbitrairement.

Les présumés auteurs de [ces arrestations arbitraires](#) sont des policiers avec 29 cas, des éléments de la milice Imbonerakure avec 25 cas, des agents du SNR avec 9 cas et des administratifs avec 4 cas.

Parmi les 67 victimes d'arrestations arbitraires figurent 42 membres du parti CNL, 2 membres du parti FRODEBU, 2 membres du parti MSD et 1 membre du parti CNDD-FDD.

1.5. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié 2 cas [de VSBG](#) dans la province de Muramvya.

II. FAITS SECURITAIRES

Au cours du mois d'avril 2020, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de personnes tuées dont [2 cas suite aux règlements de compte](#) et [1 cas suite à la justice populaire](#).

En outre, 16 personnes ont été blessées suite aux attaques et affrontements entre des membres des partis politiques.

Trois enfants ont été brûlés dans certaines localités du pays.

Des journalistes du groupe de presse Iwacu et de la radio Isanganiro ont été malmenés dans certaines provinces du pays.

Des cas de violation du droit à l'éducation où des élèves ont été forcés de participer aux campagnes électorales du parti CNDD-FDD dans certaines provinces du pays ont été aussi relevés.

Des cas d'intimidation et de menaces à l'encontre des taxis motos, d'un avocat, des personnes déplacées et des membres du parti CNL ont été aussi relevés.

Une gestion opaque de la pandémie du COVID-19 au Burundi a été rapportée.

Des cas de réunion du parti CNDD-FDD pour traquer des mandataires et des candidats aux conseils communaux du parti CNL ont été répertoriés dans certaines provinces du pays.

Des cas de campagnes électorales précoces du parti CNDD-FDD, d'utilisation des véhicules de l'Etat pour participer à ces campagnes électorales en violation du règlement du code électoral, d'irrégularité dans la distribution des cartes d'électeurs, des chansons au contenu agressif ainsi que des discours d'incitation à la violence ou à la haine ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries dont des exécutions extrajudiciaires, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants ont été signalés.

Des cas de violences sexuelles et basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des cas de personnes blessées suite aux attaques des hommes armés ont été répertoriés.

Trois enfants ont été brûlés dans certaines localités du pays.

Des journalistes du groupe de presse Iwacu et de la radio Isanganiro ont été malmenés dans certaines provinces du pays.

Des cas de violation du droit à l'éducation, d'intimidation et de menaces ont été relevés.

Une gestion opaque de la pandémie du COVID-19 au Burundi a été rapportée.

Des cas de réunion du parti CNDD-FDD pour traquer des mandataires et des candidats aux conseils communaux du parti CNL, de campagnes électorales précoces du parti CNDD-FDD, d'utilisation des véhicules de l'Etat pour participer à ces campagnes électorales en violation du règlement du code électoral, d'irrégularité dans la distribution des cartes d'électeurs, des chansons au contenu agressif ainsi que des discours d'incitation à la violence ou à la haine ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi ;

Aux partis politiques

- de s'abstenir de toutes pratiques, discours ou enseignements pouvant entraîner des divisions et des violences au sein de la population ;
- de privilégier le dialogue en cas de mésentente politique.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit et démocratique au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.